

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achatsic-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 24 août 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE230344006

Conclure des ententes-cadres avec la firme Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée pour la location de niveleuses articulées, sans opérateurs, avec entretien et accessoires (lots 1, 2, 3, et 4), pour une période de 5 (cinq) ans - (Montant estimé des ententes : 24 726 473,80 \$, taxes incluses (contrat : 20 605 394,83 \$ + contingences: 4 121 078,97 \$)) - Appel d'offres public 23-19972 - (cinq (5) soumissionnaires).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE230344006

Conclure des ententes-cadres avec la firme Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée pour la location de niveleuses articulées, sans opérateurs, avec entretien et accessoires (lots 1, 2, 3, et 4), pour une période de 5 (cinq) ans - (Montant estimé des ententes : 24 726 473,80 \$, taxes incluses (contrat : 20 605 394,83 \$ + contingences: 4 121 078,97 \$)) - Appel d'offres public 23-19972 - (cinq (5) soumissionnaires).

À sa séance du 2 août 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 9 août 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de celle-ci, les responsables de la Division de la planification et du soutien aux opérations du Service du matériel roulant et des ateliers ont présenté le contrat. Il s'agit d'ententes de location de niveleuses avec et sans chasse-neige latérale pour une période de cinq ans. L'appel d'offres a été publié du 5 juin au 6 juillet 2023 et elle a suscité l'intérêt de six preneurs du cahier des charges, dont cinq ont déposé une soumission. C'est la firme Toromont Cat Québec qui a remporté le lot 1 et 2. Le prix déposé pour le lot 1 présentait un écart de (-28,91 %) avec l'estimation et de 82,38 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. Le lot 2 montrait quant à lui un écart de (-35,29 %) avec l'estimation et de 117,08 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire.

Pour justifier ces écarts, les invités ont précisé que l'adjudicataire est le distributeur autorisé pour les produits CAT au Québec, ce qui lui permet d'avoir des prix très compétitifs. De plus, il possède certains véhicules, puisqu'il a déjà obtenu des contrats avec la Ville, alors que les autres fournisseurs d'appareils en location doivent faire l'acquisition auprès de manufacturiers agréés. En ce qui a trait aux écarts avec l'estimation, tout porte à croire que la firme Toromont Cat Québec a pu déposer des prix concurrentiels en raison de la quantité de niveleuses incluses aux contrats. Compte tenu de ces résultats, favorables à la Ville, le Service a conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi avec l'adjudicataire.

Les explications étant à la satisfaction des membres, la Commission n'avait pas de question.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats a remercié les ressources de la Division de la planification et du soutien aux opérations du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE230344006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.